

Règlement des cotisations :		Reporter les sommes adéquates ICI ↘		
Cotisation nationale : Elle est entièrement reversée au siège national du mouvement SGDF pour les frais d'assurance et le fonctionnement du mouvement : formations, évènements nationaux... Cas 1: cotisation avec reçu fiscal Les scouts et guides de France sont reconnus d'utilité publique. La cotisation donne droit à un reçu fiscal et permet de déduire de l'impôt sur le revenu 66 % du montant de l'adhésion). Ainsi la cotisation fiscalisée à 103 € revient à 40 € après déduction. Cas 2 : cotisation sans reçu fiscal Cas 3 : cotisation famille non-imposable. Déclaration sur l'honneur de non imposition demandée.		Cas 1	Cas 2	Cas 3
	1 enf.	103	62	34,50
	2 enf.	168	95	54,50
	3 enf.	233	128	74,50
	4 enf.	298	161	94,50
Revue du mouvement Le cout est de 7 euros. Il est compris dans la cotisation de base. En cas de non-abonnement, précisez le prénom de l'enfant.	<i>Pas d'abonnement pour</i> <i>Pas d'abonnement pour</i>	Soustraire		
Don pour le fonctionnement du groupe Le groupe a besoin de financer son fonctionnement : locaux, formations, matériel, caisse de solidarité... Soutenez le groupe local de vos enfants en faisant un don déductible de vos impôts à hauteur de 66% de son montant. Le don au groupe est libre, il est en fonction vos moyens.	15 €			
	30 €			
	Autre :			
Participation aux activités du groupe ou des unités Cette participation correspond au coût des week-end d'activités (nourriture, matériel...) Elle ne donne pas droit à un reçu fiscal. Le trimestre revient à 30 euros ou moins suivant la situation fiscale de la famille et le nombre d'enfants inscrits. Les 3 chèques trimestriels sont encaissés au début de chaque trimestre mais remis en début d'année.	Imposable	Oui	Non	
	1 enf.	30x3=90	15x3=45	
	2 enf.	55x3=165	30x3=90	
	3 enf.	75x3=225	45x3=135	
	4 enf.	95x3=285	60x3=180	
Chemises Un prix sans écusson est proposé si vous récupérez les insignes d'une ancienne chemise. Le foulard, les insignes de promesse et de progression personnelle sont offerts. Il est recommandé d'écrire le nom de l'enfant sur le foulard. S'il est perdu, il vous sera demandé 5 € pour le remplacer.	Écusson	Avec	Sans	
		35	30	
Je règle <input type="checkbox"/> en espèce <input type="checkbox"/> par chèque en <input type="text"/> chèques		TOTAL GENERAL		
Autorisations et attestation (cochez les 3 cases ci-dessous)				
<input type="checkbox"/>	Je certifie avoir souscrit une assurance responsabilité civile chef de famille.			
<input type="checkbox"/>	J'autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures médicochirurgicales rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant pendant les activités sous la responsabilité des Scouts et Guides de France (tout sera mis en œuvre pour que je sois informé immédiatement en cas d'accident).			
<input type="checkbox"/>	Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise l'association à fixer, reproduire, représenter et communiquer les photographies de mon enfant (revues, site internet, publication dans la presse écrite, reprise pour les campagnes institutionnelles de l'association...).			
Communication				
<input type="checkbox"/>	Je n'oublie pas de joindre 3 enveloppes timbrées à mon adresse.			

Date, signature du responsable légal de l'enfant

